



2015_B671

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un marché relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement et l'animation des démarches de mobilité en entreprise (n°2015M103)

Le 17 décembre 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 11 décembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Caude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – MERCIER Arnaud, vice-président, Venelles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à ALBERT Guy

Excusé(e)s :

FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

02_5_06

BUREAU DU 17 DÉCEMBRE 2015

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Co-rapporteur : Guy BARRET

Politique publique : Ressources

Thématique : Commande publique

Objet : Autorisation de signer un marché relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement et l'animation des démarches de mobilité en entreprise (n°2015M103)

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

La CPA souhaite soutenir les démarches d'élaboration des Plans de Déplacements Entreprise (PDE) et aider à faire vivre les plans d'actions adoptés par les entreprises, administrations ou collectivités : développement de la pratique du covoiturage, prise en charge d'une partie de l'abonnement en transports en commun, télétravail, téléconférence, construction de parcs à vélos, etc.

La CPA reçoit également des demandes de communes ou de gestionnaires de zones d'activités pour initier des plans de mobilité sur des zones de taille plus modeste (ex : Bouc-Bel-Air, Eguilles, Gardanne, Lambesc, Pertuis).

Le marché permettra ainsi à la CPA d'accompagner et d'animer les démarches de mobilité en entreprise.

Exposé des motifs :

Objet du marché :

La consultation a pour objet une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement des démarches de mobilités en entreprise sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix.

Économie du marché :

La consultation n'a pas fait l'objet d'un allotissement et n'a pas été découpée en tranches. Les variantes n'étaient pas autorisées.

Le marché prend effet à compter de sa date de notification au titulaire pour une durée de 48 mois. Il n'est pas reconductible.

Les prestations sont traitées à prix mixtes. Le marché comporte une partie forfaitaire et une partie fractionnée à bons de commande.

Les prestations rémunérées à prix global et forfaitaire sont établies dans la Décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF).

Les prestations à prix unitaires, pour la partie à bons de commande sont rémunérées selon les prix indiqués au Bordereau des Prix Unitaires (BPU) appliqués aux quantités réellement commandées et exécutées dans la limite des seuils annuels de 50 000 € HT minimum, soit 60 000 € TTC et 150 000 € HT maximum, soit 180 000 € TTC.

Les prestations rémunérées à prix global et forfaitaire concernent :

- l'accompagnement et le suivi individualisé des 5 entreprises engagées dans le cadre de PDE pour 4 ans,
- l'accompagnement, l'animation et le conseil en mobilité des 4 zones d'activités ayant engagé une démarche de PDIE ou PDE pour 4 ans,
- l'ensemble des réunions de lancement du marché, les rendez-vous bimestriels, les réunions techniques semestrielles, ainsi que le bilan annuel.

Les prestations à prix unitaires, pour la partie à bons de commandes, sont rémunérées selon les prix indiqués au Bordereau des Prix Unitaires sur bons de commande. Ces prix unitaires ont vocation à financer les prestations d'accompagnement et de suivi individualisé, d'animation et de conseil en mobilité pour toutes les entreprises et zones d'activités s'engageant dans une démarche de PDE en cours d'exécution du marché et en sus de celles prévues à la DPGF.

Le BPU rémunère également :

- la prestation de prospection auprès d'entreprises ou de zones d'activités n'ayant engagées aucune démarche de PDE.

- l'assistance méthodologique auprès d'entreprises ou zones d'activités souhaitant initier une démarche de PDE.

La rémunération finale de la partie à prix unitaires sera résultante des quantités réellement commandées et exécutées auxquelles seront appliqués les prix stipulés au Bordereau des Prix Unitaires, dans la limite des seuils minimum et maximum précisés en page de garde de l'acte d'engagement.

Le prix global et forfaitaire et les prix du BPU sont révisables à chaque anniversaire de la date de notification du marché.

Estimation du marché :

L'estimation du marché est de 84 000 € HT, soit 100 800 € TTC et se décompose comme suit :

DPGF : 22 000 € HT, soit 26 400 € TTC

BPU : 62 000 € HT, soit 74 400 € TTC.

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offre ouvert qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé aux journaux suivants :

JOUE

BOAMP

et sur le profil acheteur : achatpublic.com.

Les critères pondérés de jugements des offres étaient les suivants :

Prix des prestations : 60 %

Valeur technique de l'offre : 40 %

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 11 décembre 2015 a décidé d'attribuer le marché n° 2015M103 à la société MHC CONSEIL pour un montant contractuel (DPGF) de 69 372,00 € TTC et pour un montant estimatif non contractuel tiré du DQE de 46 920,00 € TTC, sachant que le montant définitif du marché comprendra le prix global et forfaitaire ainsi que le résultat des prix unitaires du BPU appliqués aux quantités réellement exécutées dans les limite des seuils annuels minimum et maximum.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-10 ;

VU le Code des marchés publics pris en ses articles 33 ,57 à 59 et 77 ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée par la délibération n°2014_A184 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toute décision concernant la conclusion et l'autorisation de signer des marchés et des accords cadres de travaux, de fournitures et de services, passés selon une procédure formalisée ainsi que toute décision concernant leurs avenants et tous contrats relevant de la commande publique (à l'exception des marchés subséquents d'accords cadres passés selon une procédure formalisée et des délégations de services publics), lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres en date du 11 décembre 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°2015 M103 relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement et l'animation des démarches de mobilité en entreprise attribué à la société MHC CONSEIL pour un montant contractuel (DPGF) de 69 372,00 € TTC et pour un montant estimatif non contractuel tiré du DQE de 46 920,00 € TTC, sachant que le montant définitif du marché comprendra le prix global et forfaitaire ainsi que le résultat des prix unitaires du BPU appliqués aux quantités réellement exécutées dans les limite des seuils annuels minimum et maximum ;
- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section fonctionnement du budget de la CPA Fonction : 611 Nature : Budget annexe qui dispose des crédits suffisants.

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un marché relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement et l'animation des démarches de mobilité en entreprise (n°2015M103)

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



17 DEC. 2015